

# L'épineux sujet de l'ouverture aux femmes seules

## L'article 1 du texte sur la bioéthique, débattu à l'Assemblée mardi, prévoit l'extension de la PMA aux célibataires

Attention, sujet à potentiel inflammable. Faut-il ou non accompagner sur le plan médical les femmes célibataires qui veulent avoir un enfant toutes seules, en leur permettant d'accéder, comme les couples hétérosexuels infertiles, aux techniques de procréation médicale-assistée (PMA)? C'est ce que prévoit l'article premier du projet de loi sur la bioéthique, qui sera débattu à l'Assemblée à partir de mardi 24 septembre.

Le texte lie le sort des couples de lesbiennes et celui des femmes « non mariées » en ouvrant à toutes la possibilité de se lancer dans le parcours de combattante qu'est la PMA avec tiers donneur. Aujourd'hui, celles qui veulent faire un bébé toutes seules, comme le chantait Jean-Jacques Goldman, doivent se rendre chez nos voisins européens, en Belgique, au Danemark ou en Espagne.

« Des députés ont été interpellés dans leur circonscription par des électeurs qui craignent qu'on multiplie ainsi les familles monoparentales précaires », relève Guillaume Chiche, député LRM de Deux-Sèvres, responsable du texte à l'Assemblée. Certains ont aussi été ébranlés par l'audition de psychiatres mettant en garde contre des effets délétères sur les enfants.

Ces familles n'ont en réalité pas attendu la révision des lois de bioéthique pour se constituer. Dans la majorité des cas, les femmes qui décident de recourir à la médecine pour devenir mères, sans conjoint, ont des revenus confortables, à la différence des « monoparentés » qui découlent d'une séparation. Le coût d'une PMA à l'étranger (plusieurs milliers d'euros) se révèle en effet dissuasif pour les plus modestes. L'autre argument soulève à la

droite de l'échiquier politique a trait à l'intérêt supérieur de l'enfant brandi également par les partisans de La Manif pour tous, qui l'utilisent de la même manière en direction des couples de lesbiennes. « Ne risque-t-on pas de multiplier les situations de vulnérabilité? », s'est interrogé pendant le travail préparatoire en commission Thibaut Bazin, membre de la jeune garde des Républicains.

### Interrogations élitiques

Au sein de La République en marche, si le sujet questionne quelques-uns, comme la députée de l'Eure Marie-Tamaralle-Vehaeghe, qui a défendu les bienfaits de l'aité-rité du couple, le vote semble acquis. D'ailleurs, les amendements proposant de limiter l'extension de la PMA aux couples de femmes (et non aux femmes seules) ont tous été rejetés à une large majorité lors de l'examen du texte en

### CES FAMILLES N'ONT EN RÉALITÉ PAS ATTENDU LA RÉVISION DES LOIS DE BIOÉTHIQUE POUR SE CONSTITUER

commission, ce qui n'empêchera pas de nouvelles passes d'armes dans l'Hémicycle.

Avant qu'elle arrive sur le terrain politique, la question a été posée aussi aux membres du Comité consultatif national d'éthique (CCNE). Dans son avis du 15 juin 2017, l'organisme reconnaît que l'absence de double lignage parental consécutive à ce modèle familial, soulève des interrogations éthiques spécifiques. L'enfant à venir sera démuné privé d'une double filiation, et le CCNE,

qui souligne le manque d'études sérieuses sur les conséquences induites par cette particularité, se contente de poser la question: « Légaliser ces situations suffit-il à lutter contre leur marginalisation? » Il se prononce cependant en faveur de l'ouverture de la PMA aux femmes seules – ainsi qu'aux couples de femmes – au nom de « la demande des femmes et la reconnaissance de leur autonomie: l'absence de violence liée à la technique elle-même; la relation à l'enfant dans les nouvelles structures familiales ».

D'avantage encore que la famille homoparentale, la parenté « solo », et l'éviction de la figure paternelle qui l'accompagne, bouscule les normes familiales dominantes, qui reposent encore sur le schéma « père-mère-enfant(s) du couple ». Et pourtant, les femmes qui font ce choix transgressif ne témoignent en aucun cas « d'une volonté d'in-

dépendance vis-à-vis des hommes ou de contrevenir au système patriarcal », relève la chercheuse de l'Institut national d'études démographiques Virginia Rozée, qui a mené une des rares enquêtes françaises interrogant ces femmes, parue en 2013. Elles prennent cette décision quand l'urgence biologique l'impose et qu'elles n'ont plus d'autre choix pour devenir mères, démontre l'étude.

L'absence de père, contrairement aux idées reçues, fait l'objet d'une préoccupation constante qui les pousse à prendre soin de entourer de présences masculines. Marie, cofondatrice de l'association Mam'en solo, qui regroupe une centaine d'adhérentes, le résume simplement: « On est des femmes normales, nos enfants vont bien, et on espère que le débat actuel va nous permettre d'être mieux acceptés dans la société. » ■

S. CR

## « Je n'ai rencontré aucune femme toute-puissante »

Pour la sociologue Dominique Mehl, il n'y a aucune raison de ne pas accorder de légitimité à ce modèle de famille

### ENTRETIEN

**D**ominique Mehl est sociologue au CNRS. Spécialiste de bioéthique et des questions relatives à la procréation et à la filiation, elle a réalisé une enquête auprès des mères célibataires ayant eu recours à une procréation médicalement assistée (PMA) à l'étranger. Ce travail a été publié en 2016 sous le titre *Maternités solo*, aux Éditions universitaires européennes.

**Le projet de loi sur la bioéthique prévoit que les femmes seules pourront accéder à la PMA. Vous réjouissez-vous de la reconnaissance de ces modèles familiaux spécifiques?**  
Les maternités célibataires ont toujours existé. La loi est là pour donner des autorisations et fixer des interdits, pas pour juger de la qualité du projet parental. Il ne s'agit pas d'encourager ces modèles, mais simplement de dire qu'ils ont la même légitimité que les autres. Ce projet de loi est une façon de reconnaître que toutes les façons de faire famille se bricolent, s'inventent, qu'elles ne sont pas fixées d'avance, ce qui me paraît en effet être une avancée.

**La PMA pour les femmes seules suscite de nombreux débats, y compris chez les partisans de l'extension de ces techniques aux couples de lesbiennes. Les mères qui font ce choix dérangeant-elles plus que les couples de femmes notre rapport à la norme?**

J'ai tout de suite été intriguée, quand la loi a commencé à être évoquée, par le fait qu'on parlait de l'extension de la PMA aux couples de lesbiennes et « aux autres ». Il existe de nombreux études et des témoignages sur l'homoparenté en revanche les mères « solos » sont assez ignorées par les sciences sociales, ce qui m'a amenée à m'y intéresser. L'enquête sociologique que j'ai menée auprès d'un échantillon de mères célibataires françaises ayant eu recours à des PMA à l'étranger et qui est racontée dans mon livre prouve que cela reste encore tabou.

Après 1968, on revenait sur des modèles de parenté alternatifs, sans homme notamment. Mais je me suis rendu compte que les femmes qui décident de faire seule un enfant en utilisant la PMA ne le disent pas forcément à leur entourage. Ces familles sont encore aujourd'hui associées à deux images négatives: celle de la figure du bâtarde, de la relation illicite, et celle de l'émulation du masculin. C'est différent pour les couples de femmes qui se voient ouvrir ce droit aussi. Le grand mouvement social qui a abouti à la loi sur le mariage pour tous a complètement changé nos représentations de l'homoparenté. C'est un modèle qui est rentré dans les mœurs.

**Vous qui avez rencontré ces « mères solos », que répondez-vous aux adversaires de l'extension de la PMA, qui invoquent les conséquences négatives pour la construction des enfants de l'absence de figure paternelle?**  
Cette question de l'absence du père ne leur est pas du tout indifférente, au contraire ça les préoccupe. Je n'ai rencontré parmi elles aucune femme toute-puissante. Pour répondre à cette absence paternelle, elles sont très attentives à faire de la place à des présences masculines, des parrains. C'est souvent l'occasion pour elles de se rapprocher de leur famille pour les aider sur ce plan.

**Selon vous, n'y a-t-il pas une difficulté supplémentaire pour ces mères qui assument seules l'éducation et la charge d'un enfant?**  
Il faut bien faire la différence entre les « maternités solos » et les monoparentés qui sont le résultat d'un couple qui échoue, ce qui entraîne bien souvent une grande précarité, à la fois sur les plans économique et psychologique. On parle ici d'un engagement d'une femme, pas d'un schéma familial qui suit le défilé d'une relation. Sur le plan financier, ces femmes, en général, ont de l'argent. D'ailleurs, vu le coût financier de la PMA à l'étranger, les femmes modestes ne peuvent pas se le permettre. La loi va permettre de mettre à égalité toutes les femmes qui ont ce désir d'enfant. Je ne suis pas plus inquiète pour elles que pour les couples traditionnels. Toutes les parentés sont à risques. Celles-ci en ajoutent peut-être certains mais elles échappent aussi à des difficultés, comme les disputes conjugales. La question qui se pose cependant, et à laquelle on aura des réponses plus tard, ce sont les effets sur les enfants issus de ces familles.

**Est-ce que cette disposition, si elle était votée, serait à vos yeux une victoire pour le droit des femmes à disposer de leur corps?**

C'est sans conteste une victoire en termes de liberté procréative. C'est un droit nouveau pour les femmes, même si les féministes, en dehors des féministes LGBT, ne se sont pas tellement battues pour. C'est intéressant parce que le projet de loi fait coexister deux thématiques: celle, d'ordre politique, qui touche à l'égalité des droits, et une autre qui est la reconnaissance d'une légitimité équivalente pour la diversité des familles. Une autre thématique avait été abordée lors de l'examen des lois de bioéthique en 1994, par Robert Badinter, c'est justement la liberté de procréer, qui avait été jugée contradictoire à l'époque avec la tradition bioéthique française. Avec l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, on assiste aujourd'hui à son retour. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR S. CR

## « Le risque est que l'enfant prenne la place du père »

Pour la pédopsychiatre et psychanalyste Myriam Szejer, il ne faut pas jouer les « apprentis sorciers »

### ENTRETIEN

**P**édopsychiatre et psychanalyste, Myriam Szejer exerce dans des maternités depuis 1990. Elle est actuellement psychiatre référente au centre de procréation médicalement assistée de l'hôpital Foch. Disciple de François Dolto, elle préside l'association La cause des bébés qui regroupe des professionnels de la périnatalité et de la petite enfance.

**Vous avez fait part de vos réserves sur l'extension de la PMA aux femmes seules lors de votre audition devant la commission spéciale sur la bioéthique. Quels risques notez-vous?**

Je travaille depuis vingt-cinq ans dans des maternités et avec des enfants abandonnés, nés sous le secret, et je suis convaincue qu'il faut parler aux enfants de leurs origines, leur raconter les circonstances de leur conception pour qu'ils puissent se situer dans un récit familial. C'est ce que la loi prévoit et je m'en réjouis. Mais les rencontres cliniques que j'ai faites m'ont conduite à la conviction que l'intérêt des enfants est rarement pris en compte lors des recours à des tiers étrangers qui permettent à des adultes de devenir parents. Envisager la bioéthique du côté de l'enfant n'est pas facile. Le projet de loi met dans un même sac les femmes homosexuelles et les célibataires, sans nuance, ce qui crée l'amalgame. Lors de notre audition devant la commission, nous étions de nos doutes. Les députés étaient assez étonnés de cette unanimité, mais je ne sais pas si elle sera prise en compte lors de l'examen à l'Assemblée. En substance, nous avons expliqué qu'à partir de notre clinique, nous estimons que l'autorisation de la PMA pour les femmes seules n'est pas sans conséquence sur les enfants qui naîtront dans ce cadre. Cela aura des répercussions sur les enfants qu'on ne mesure pas bien, mais ils n'en sortent pas indemnes sur le plan psychique.

**Que sait-on de la construction des enfants, fruit d'un projet parental solo, qui composent ces familles aujourd'hui?**

J'ai pu observer que les femmes seules qui accèdent à la maternité grâce à un don de sperme portent souvent une culpabilité, consciente ou inconsciente, de ne pas avoir donné de père à l'enfant. Cela entraîne une fragilité, une anxiété qui se transmettra très probablement à l'enfant. Donnons un exemple. Il est très important pour ces femmes de penser qu'elles sont de très bonnes mères, des éducatrices formidables.

Or, à mère parfaite il faut un enfant parfait, ce qui est une vraie tyrannie pour lui. Elles font souvent preuve d'une rigidité pédagogique, d'une

exigence particulière pour éviter que la particularité du mode de conception puisse être questionnée. Je pose donc la question: ne joue-t-on pas les apprentis sorciers en ouvrant la PMA aux femmes seules? Je souligne le risque qu'à leur adolescence, âge auquel la question de la famille est réactivée, ces enfants soient assez difficiles parce qu'ils n'auront pas de père à qui se confronter, et ce sera à la mère, seule, de faire face.

**Pourtant, les études menées à l'étranger, dans les pays où la PMA est ouverte à toutes les femmes depuis plusieurs années, ne font pas état de difficultés particulières...**

Ces études sont pour la plupart effectuées par des chercheurs militaires, ce qui interroge leur neutralité. Elles sont réalisées à partir des rapports des parents ou sur des enfants jeunes. Ils sont pris dans un système de loyauté; souvent, ils ne peuvent pas se dire à eux-mêmes que quelque chose ne va pas. Il faut attendre de voir comment évoluent ces enfants lors de l'adolescence, et quand ils deviendront eux-mêmes parents. Il faudra observer les effets sur plusieurs générations: s'ils s'en sortent, comment leurs propres enfants vont s'arranger avec cet ancêtre trou?

**Quelles sont les difficultés spécifiques auxquelles sont confrontées ces mères?**

Être seule pour élever un enfant est dur, l'absence de tiers entraîne un face-à-face souvent très incertains et ne remplaceront jamais un père au quotidien, même absent. C'est le tiers dans sa présence charnelle qui manque, ce que les enfants expriment très bien en demandant « où est mon père? ». Le père est une notion très complexe, pas seulement une question juridico-sociale. Le père s'inscrit dans une histoire, celle de la famille paternelle, de la relation des parents. Ces femmes disent que la question du père est présente pour elles, elles ne le nient absolument pas. D'ailleurs toutes disent qu'elles n'ont pas trouvé le bon conjoint, et qu'étant à un âge où la fertilité baisse, elles ont choisi de faire un enfant sans, mais il s'agit rarement d'un choix exultant délibérément le père. Beaucoup font le pari qu'un hypothétique conjoint futur puisse reconnaître l'enfant, ce qui est loin d'être garanti. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR S. CR

